

2144
2/84-19

— 9 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur les Warrants agricoles. (N° 212, session de 1898. — Urgence déclarée).

Nommée le 5 avril 1898.

MM.

1^{er} BUREAU : CALVET.

2^e — ADOLPHE COCHERY.

3^e — LAUBRY.

4^e — HERVÉ DE SAISY.

5^e — SAVARY (Finistère).

6^e — MAGNIN.

7^e — GOMOT.

8^e — MILLIÈS-LACROIX.

9^e — LEYDET.

Rapporteur

Président

Secrétaire



Small handwritten mark or signature.

A

Commission chargée
de l'examen du Projet de loi
adopté par la Chambre
de députés sur le warrant agricole.

Léon du 5 avril 1858 -

St. 1/2 de loi -

Présent : M. M. Cocheux, Magnin,
Hervé de Saisy, Leydet, Calvet
Lacour -

M. Cocheux - M. Saisy premier plan
au Bureau -

Nominative du Bureau -

Sans voix :

Président : - M. Adolphe Cocheux

Secrétaire : M. Miller-Landau

M. Calvet sans voix sur
projet de loi adopté par la Chambre
Le Cou ^{de} ~~adopté~~ le projet de
loi.

M. Calvet est nommé

Rapporteur.

La Cou ^{de} décide qu'elle

~~se réunira~~ se réunira le 6 avril,

à deux heures ^{avant} la séance.

Le Président, Le Secrétaire,

D. Combes
P. Miller-Landau

Séance du 6 avril 1898
- 1^heur

Président de M. Cocheret -

Présents: M. H. Cocheret
Gomot, Maquin, Savary (Maurice) ^{Maurice} Lacroix
M. de Saisy - Calvet, Raffin
Millier - Lacroix Secrétaire -

M. Calvet donne lecture de son
Rapport -

Le Com^{ae}, a l'unanimité
approuvé les termes & les
conclusions du Rapport
La séance est levée à 2 heures.
Le Président, de Saisy
Cocheret
Lacroix

M. Savary a écrit de son rapport
fit mention de dépenses ^{générales} et de crédits
relativement aux travaux - lesquels
appartiennent au département - p. 2

Séance du 16 Août 1898

Présidence de M. Cocheron

Présents M. Cocheron, Magnin
Savary, (Général) Lambry, ^{Calvez} Leydet
_{rapporant}

M. Lambry secrétaire

M. Leghistic expose d'un amendement personnel
sur le projet de loi sur l'assurance agricole de la
France son amendement est admis à l'unanimité à
la commission. M. le Président lui donne la
parole. Après quelques développements et
explication favorable au principe même
du projet que M. Leghistic de l'amendement
aurait voulu voir plus complet, M. Leghistic
déclare retirer son amendement personnel

M. H. Savary & Leghistic développent
leur amendement commun touchant l'admission
du bétail parmi les objets mobiliers appartenant
au fermier ou au 1^{er} propriétaire d'une Marais
Cependant pour ne pas retarder le vote de
la loi ils se contentent d'insérer à l'article
leur amendement mais ils déclarent
qu'ils sont bien entendu que la porte reste
ouverte à toute modification de la loi
en ce qui touche leur proposition.

L'amendement de M. H. Savary & Leghistic
mis aux voix est adopté.

La commission a néanmoins approuvé la
conclusion du rapport.

La séance est levée à 2 h

M. Cocheron
Lambry

M. H. Savary & Leghistic